

République Française

Département de la Meuse

DELIBERATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Centre Intercommunal d'Action Sociale

SEANCE DU 12 MARS 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
21	14	14 + 2 pouvoirs

Date de convocation
26 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à vingt heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil d'Administration, qui a eu lieu au sein du C.I.A.S (27 rue du Mont à Villotte-sur-Aire), sous la présidence de **Martine AUBRY**, Présidente.

Présents : **AUBRY Martine, BERTHAUX Evelyne, BIGUINET Josiane, BRISSE Philippe, COLLIGNON Céline, DECHEPPE Mathilde, JACQUEMET Noëlle, KLEIN Dania, KLEIN Marie-Françoise, PALIN Guillaume, RAMAND Anne, RENAUDIN Bernard, THOMAS Claude, ZEHR Pascale.**

Absents : **MEUNIER Nathalie, PARISSE Pierre, PHILIPPOT Nathalie, RAMAND Thierry, CHARRIOT Sophie.**

Représentés : **JEANNESSON Dominique pouvoir donné à AUBRY Martine, MARECHAL Dominique pouvoir donné à KLEIN Dania.**

Madame LOMBARD Noémie a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Projet « Instant Santé »
N° de délibération : DCA_2026_09

La Présidente expose,

VU le vote du budget primitif 2026 du CIAS en date du 12 mars 2026,

VU la délibération du 18 mai 2017 par laquelle le conseil communautaire décide d'adhérer au PETR Cœur de Lorraine,

VU les statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article 4.11 « Action sociale d'intérêt communautaire » ;

VU le projet de territoire approuvé par délibération en date du 16 décembre 2021,

CONSIDÉRANT le Contrat Local de Santé 3^{ème} génération porté par le PETR Cœur de Lorraine et signé le 21 juillet 2025,

CONSIDÉRANT la prévention de la santé comme un enjeu majeur de ce Contrat Local de Santé, le CIAS a souhaité organiser un événement majeur sur le territoire rassemblant plus de 25 structures issues du milieu médical.

Le plan de financement prévisionnel de cet événement se présente comme suit :

Dépenses prévisionnelles	Montant	Recettes prévisionnelles	Montant
Maison Géante TOTALE (80m ²) + animation	3 889 €	ARS	5 905 €
Colon Géant	600 €	MSA AIS	1 000 €
Infirmières Azalée	546 €	Université de Lorraine	1 068 €
Animation Pôle Coopératif	720€	CCAA	858.80 €
Alimentation	1 080€		
Communication Meuz Infos	468€		

Communication Meuse FM	1 470€		
Impression affiches	58.80 €		
TOTAL	8 831.80 €		8 831.80 €

Le Conseil D'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- d'approuver l'organisation de l'évènement « Instant Santé » le samedi 28 mars 2026 à Vaubecourt
- d'approuver le budget prévisionnel de l'évènement
- d'autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'application de cette décision
- d'inscrire les montants précédemment cités au budget primitif 2026 du CIAS

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Martine AUBRY,
Présidente



Martine AUBRY

Martine AUBRY
2026.03.23 13:47:21 +0100
Ref:10677042-16100202-1-D
Signature numérique
La Présidente